

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.  
 Pour un an, 10s.  
 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

# L'AVENIR,

ANNONCES.

• Prix : Six lignes et au-dessous, première insertion. 2 6  
 Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3 4  
 Au dessus par lignes. 4  
 Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.  
 Déduction libérale faite sur les annonces à être publiées longtemps.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ  
 EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

“ LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT ”

RÉDIGÉ PAR UN  
 COMITÉ DE COLLABORATEURS.

## Assemblée d'Yamachiche.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HON. L. J. PAPINEAU.

Rapporté pour l'Avenir.

Suite de fin.

Avant les élections l'on a dit, il faut la réforme électorale; elle est nécessaire pour nous mettre sur un pied d'égalité avec le Haut-Canada. En chambre on s'est empressé de parler de cette réforme. Un membre du ci-devant ministère, s'adresse à M. Baldwin et lui dit: “vous avez parlé de réforme parlementaire, sans dire ce que vous entendiez par là. Approuvez-vous par hasard les idées de M. Papineau? Il veut une représentation proportionnée à la population; il dit que dans le Bas-Canada on devrait avoir une plus forte représentation que dans le Haut.” “Non, répond M. Baldwin, ce n'est pas ainsi que je veux régler l'augmentation de la représentation.” Or, dans ce moment, je n'avais pas besoin de parler. C'était à ceux qui étaient désireux d'entrer au ministère à démontrer au membre de Toronto, leur futur collègue, d'être un peu plus clair et explicite; à lui rappeler que leur programme à eux était le même sur ce point que celui du Comité de Québec, le même que celui de M. Papineau, le même que celui de M. Morin qu'ils avaient porté à la présidence, ce qui était proclamer qu'ils concouraient dans son programme connu et avoué. Ils ne devaient pas être déjà changés. Etre francs et sincères dans ce moment aurait-il nu à leur entrée au ministère? Plutôt que de priver leur pays de l'avantage de les voir placés, devaient-ils être faux et dissimulés? Une fois installés au pouvoir, l'on a dit: nous voulons bien de la réforme électorale, mais pas de la réforme telle que vous l'entendez. Nous voulons bien d'une réforme électorale, mais d'une réforme qui ne ferait qu'augmenter également la représentation, et dans le Haut et dans le Bas-Canada. C'est nous laisser toujours dans la même position d'infériorité, d'asservissement aussi nuisible qu'humiliante. Non, c'est quelque chose de plus équitable qu'il nous faut. C'est justice pleine et entière que nous voulons, et non pas être joués par des semblants de réformes. C'est insulter grossièrement le pays que de lui faire de semblables propositions, des propositions aussi illibérales. Oh! il est bien assez d'autres causes de plaintes amères sans celles là. C'est bien assez pénible, d'être maltraités par l'Angleterre sans être soumis à des hommes qui sont loin de vouloir mieux que nous et sans voir ceux que vous avez pour vous défendre, se liguer avec ceux qui vous oppriment; vous êtes les ennemis du Canada-Français; vous décrivez contre nous, la prépondérance de la province supérieure; vous nous enlevez nos droits, nos biens, les produits de notre industrie. Tout cela était la suite inévitable de l'immorale combinaison politique adoptée par l'Angleterre, et vous croyez qu'on va avouer que l'Angleterre a bien fait de nous asservir à ce degré, que dans le Haut-Canada vous avez bien fait de nous exploiter comme vous l'avez fait; que nos ministres sont très méritoires d'y donner les mains, ce qui serait le cas, si nous nous avilissions de notre propre consentement; si en répétant nous mêmes une disposition pareille et la même que celle qui a été promulguée en Angleterre contre nous, nous la justifions. C'est reconnaître, c'est sanctionner notre infériorité politique; c'est dire que nous avons été traités comme nous le méritons. Que nous aimons l'insulte et l'injustice; que nous n'avons pas assez de bons sens pour comprendre que nous les subissons; ou que nous sommes déjà assez façonnés à l'abjecte servitude pour la subir sans murmurer. C'est pour établir ainsi notre caractère de peuple dégradé, que nos ministres libéraux veulent que nous nous contentions d'une réforme qui laisserait continuer contre nous toujours la même dépendance du Haut-Canada; et de sa part toujours le même pillage, toujours les mêmes injustices révoltantes; vous croyez que nous accepterons, si non avec joie, du moins sans récriminations la lâche politique par laquelle vous vous proposez de nous laisser toujours dans la même position en vous en tenant, à augmenter, par exemple, de dix membres la représentation, tant pour le Haut que pour le Bas-Canada? Non, je ne veux pas de cette politique oppressive, de cette flétrissure brûlante, de dix représentants pour le Haut et dix pour le Bas-Canada. Encore une fois je la repousse, comme comportant une grossière insulte contre toute la population Bas-Canadienne. Que si je proteste contre; l'on peut m'en croire, ce n'est pas par pur plaisir; c'est que je déteste souverainement l'oppression; c'est qu'il est contre ma nature, contre mon caractère, contre ma vie toute entière, contre mes convictions intimes et inaltérables, de voir, sans mot dire, l'injustice exercée sur mes compatriotes. Je n'ai qu'une voix. Electeurs qui m'entendez, vous en avez ici plus de 3,000. C'est à vous de voir ce qu'il y a dans vos cœurs, dans votre volonté; et si vous voulez être traités avec les égards qu'on vous doit, que vous méritez, c'est à vous de faire connaître vos désirs,

d'exprimer vos besoins. Ne craignez pas que l'on vous dise de vous taire, comme ça paraît être de mode aujourd'hui. On n'a pas droit de vous dire que vous devez recevoir avec reconnaissance tous les ordres qu'il plaira au ministère constitué, à tort ou à travers, de vous donner. Il n'a pas de commandement sur vous; c'est à vous au contraire à lui en donner; et le commandement qu'il est de votre devoir aujourd'hui de lui imposer, c'est de veiller soigneusement à la conservation de vos droits; et surtout de ne pas souffrir en silence l'oppression du Bas-Canada. J'entends des hommes si bons, si patients, qu'ils me disent: mais pourquoi faire de la pagitation? dans l'avenir le Haut-Canada aura la majorité; et alors à quoi nous aura servi d'avoir obtenu que la population soit prise comme base de la représentation. Est-ce qu'il ne pourra pas, alors, lui à son tour demander justement que sa représentation soit plus forte que la nôtre? Sans doute, si l'Union durait alors, le Haut-Canada demanderait ses justes droits. Pas un de ses hommes publics n'aurait la bassesse et l'ineptie de retarder d'un seul jour à demander justice, et je sens dans mon cœur que je ne refuserais pas, et j'ai cette confiance dans la moralité de mes compatriotes, qu'ils ne s'opposeraient pas à une demande qui serait aussi bien fondée en raison et en équité, comme l'est aujourd'hui la nôtre. Y a-t-il du bon sens, y a-t-il la moindre sincérité, chez aucun homme public, de s'attendre que le Haut-Canada, qui veut exercer une domination tyrannique quand il est une minorité; qui veut être injuste contre nous quand il est faible; voudra être injuste contre lui même quand il sera fort, voudra nous donner une domination tyrannique sur lui, quand il sera majorité? hélas! j'ai entendu de nos hommes publics des plus hauts placés, cracher un semblable verbiage. Deux des hommes les plus souillés de turpitudes politiques, qu'il soit possible de voir le lord Sydenham et le lord Wakefield, ont les premiers affichés leur mépris pour l'entendement Franco-Canadien, en essayant à l'endormir par ce conte imbécile. J'ai eu à rougir de l'entendre répéter par des compatriotes bien casés et bien payés. Je leur ai dit: vous êtes des perroquets sifflés et endoctrinés à répéter un grossier mensonge, auquel vous ne donnez pas la moindre créance. Non, la réforme parlementaire basée sur la population conduira à la demande judicieuse, utile aux deux partis, avec leur mutuel consentement, du divorce à leur mariage forcé, qui leur a été imposé, contre leurs mutuelles protestations; c'est dire qu'il ne demandera pas dans ce temps là l'augmentation de sa représentation, soit que nous agitions oui ou non cette question aujourd'hui? c'est dire que d'ici à ce temps là, il faut demeurer dans un état de stupide léthargie, de quiétude dangereuse? C'est dire que, parceque des hommes comme Lord Sydenham se seront plus à nous conter des contes à dormir de bout, il faudra se taire sur le mal qu'on nous fait? s'endormir sur nos intérêts les plus chers? se résigner volontiers à périr?

(Nous regrettons d'être ici obligé de passer un court passage du discours de M. P. mais, il nous est impossible de faire autrement; par suite de la rapidité du débiteur, nos notes sont dans cette endroit si imparfaites que nous n'avons pu les déchiffrer. M. P. nous paraît, autant que nous pouvons voir, y dire que si le Haut-Canada croit souffrir de l'augmentation de la représentation dans le Bas-Canada, c'est à lui à demander le rappel de l'union; qu'il n'en pourra résulter en définitive que du bien tant pour lui que pour nous.) Lorsque nous parvenons à pouvoir le relire, il parle ainsi: S'agit-il d'intérêts particuliers au Haut-Canada, nous sommes en chambre à entendre continuellement des propositions auxquelles nous n'entendons rien et sur lesquelles, quoiqu'appelés à prononcer, nous sommes incapables de voter avec connaissance de cause; puis, à son tour lorsqu'il s'agit de nos intérêts, de notre législation spéciale, le Haut-Canada est obligé de se taire, vu aussi qu'il n'y comprend rien. Et pendant que moitié de la représentation travaille, l'autre est dans l'inaction, nous discutons ainsi sur des intérêts qui nous sont étrangers; les votes se donnent au hasard, et le résultat en est des mauvaises lois pour les uns comme pour les autres. Il est d'ailleurs, à raison de l'étendue du pays, de l'intérêt des deux provinces, que nous soyons séparés comme nous l'étions autrefois. C'est ce que l'Angleterre avait bien compris dans sa législation antérieure. Il y a de quoi couper bien des états dans l'espace immense que comprennent le Haut et le Bas-Canada. Il y a sur cette ligne frontière, huit différents états chez les américains, et l'on ne veut faire ici qu'une seule province. Or, qu'il se commette aujourd'hui des injustices dans le Haut-Canada, à Sandwich, de quelque gravité qu'elles puissent être, est-il possible de faire venir des témoins en nombre suffisants et les coupables, pour que la chambre puisse forcer ainsi la comparaison devant elle d'hommes qui se moqueraient des commissaires pris, pour les juger, sur l'endroit? Non; et c'est ainsi que les injustices les plus criantes peuvent être commises impunément dans les différentes parties de la province et cela encore à cause de sa trop grande étendue. Le nouveau parlement est de fait

dépouillé d'un droit essentiel. Il n'est plus Cour d'enquête efficace. Il y a cent autres raisons qui conduisent à reconnaître que c'est un plan dangereux, impraticable, que celui de l'union, et que la séparation des provinces ne peut être qu'avantageuse à tout le monde. Or, je crois que cette séparation serait facile à opérer aujourd'hui surtout que nous sommes dans un état de quasi banqueroute, que le coffre public est vide. Le Haut-Canada n'a acquiescé à l'Union que dans un but de pillage; et maintenant qu'il n'a presque plus rien à nous enlever, il n'aura pas, aussitôt que nous aurons donné une équitable représentation à la majorité de ses habitants, de raison pour s'opposer au rappel. Quand un homme prend une femme uniquement pour son argent, il n'y tient pas beaucoup du moment que la dot est mangée. Voilà où nous en sommes avec le Haut-Canada.

Quant au gouvernement responsable, il est si bien un leurre jusqu'ici que l'Angleterre, depuis qu'elle nous en a doté, a réservé plus de bills, a donné de plus fréquentes et minutieuses instructions sur des détails de législation intérieure, qu'elle ne l'a fait sous la constitution antérieure, elle ne s'est pas fait le moindre scrupule de manquer à ses promesses les plus formelles. Ainsi, par exemple, il y a trois ans déjà que l'insulte qu'on nous a faite d'interdire l'usage officiel de la langue française, a excité les plaintes du pays. Tous, à l'unanimité dans la chambre, ont voté pour demander la réhabilitation de la langue française en parlement. Une adresse fut adoptée et envoyée en Angleterre, mais on désirait en même temps que la liste civile fut réglée par la législature provinciale, plutôt que par celle d'Angleterre. Le ministère anglais répondit: nous conseillerons à Sa Majesté d'accéder à votre demande. Mais avant tout votez nous la liste civile, passez d'abord la loi qui nous donne votre argent? puisque vous désirez plusieurs amendemens à l'acte d'Union, il vaut mieux les passer tous deux en même temps, que l'un cette année et l'autre l'an prochain.

On se mit donc à l'œuvre, et la liste civile fut réglée, puisque sans elle on ne pouvait espérer voir repaître la langue française en parlement. L'une des deux mesures ne devait pas aller sans l'autre. Or, qu'arrive-t-il, on adopte la liste civile en Angleterre, on sanctionne le bill qui prodigue des salaires extravagants à tous les fonctionnaires publics, mais quant à l'adresse concernant la langue française elle est jetée dans un oubli profond. D'où l'on n'a pu la retirer encore. Cette insulte aux vœux du peuple est faite endépit de promesses formelles d'un ministre anglais; occupant une position si auguste dit-on journellement, que la déception et le mensonge ne saurait y être permis, pas plus que dans notre propre cabinet libéral, et sous un gouvernement responsable dont la nature, quand il est véritable, veut que tout se fasse par et pour le peuple. Je vous ai parlé de réforme électorale; j'ai encore que quelques mots à vous dire sur ce sujet. Je voudrais que la représentation fut assise sur une base qui tendrait à nous donner une chambre indépendante, une chambre qui serait plus à l'abri du contrôle de l'exécutif et un exécutif qui serait plus sous le contrôle de l'assemblée, et celle-ci plus sous le contrôle du peuple, source légitime du pouvoir. Il nous faudrait une chambre où il y eut bien peu d'hommes à places, malheureusement il n'en est pas demême aujourd'hui. Avec notre système étrange de gouvernement responsable, sous lequel les dépenses sont infiniment plus grandes qu'elles n'étaient autrefois, tandis que la représentation est de beaucoup plus petite; celle-ci de maîtresse qu'elle était est devenue servante. Or, il me semble facile de remédier à l'insuffisance de notre système actuel de représentation. Il ne faudrait pour cela par ex: que donner un représentant par chaque dix mille âmes, et faire en sorte que chacun fut maître chez soi, mais non pas chez autrui. Je trouve étrange que nous autres pauvres habitants des villes, nous ayons une voix dans la ville et une voix dans le comté, tandis que les plus riches cultivateurs n'auront qu'une voix dans leur comté et n'en auront pas dans leur ville. C'est injuste, et je crois que cela ne devrait pas exister. Puis, voulez vous voir, comment, avec un pareil système, les intérêts du pays sont représentés? Il y a 42 représentants dans le Bas-Canada. Eh bien, sur ce nombre les villes en envoient en chambre vingt et un et de ce nombre quinze sont avocats. C'est trop d'une seule chose, fut elle aussi excellente, comme dans l'opinion de plusieurs, elle est mauvaise. Il ne tient qu'au peuple, et il faut qu'il fasse couper court à de semblables misères. Le moyen? C'est de dire que dans tous les comtés qui n'auraient que dix mille âmes, le représentant devrait de toute nécessité, être pris dans le comté, et que dans les comtés qui, avec 20,000 âmes auraient deux représentants, un seul des deux pût être choisi dans les villes qui ont une plus forte population d'hommes, d'une forte éducation et une réputation politique bien établie. Il est de votre intérêt, l'intérêt de du pays entier que les représentants ne soient pas pris en si forte proportion dans nos cités. Comment, en effet, les hommes d'une seule localité peuvent-ils connaître tous les besoins du

pays entier. Comment peuvent-ils connaître à fond les besoins de la campagne? Dans les Etats-Unis on ne permet pas d'élire dans la campagne des représentants de la ville, ni dans la ville des représentants résidents dans la campagne parce qu'on y veut une représentation sincère de tous les intérêts. Ici où nous sommes 720,000 cultivateurs, nous n'avons pour les représenter que trois cultivateurs, et les villes avec 80,000 âmes fournissent vingt et un représentants. C'est cette trop grande proportion, cette trop grande tentation de maîtriser les élections, qui présente le spectacle nouveau que j'ai vu avec chagrin, d'envoyer par toute la contrée un déluge d'avocats qui laissent la ville pour aller faire les élections dans les campagnes. Je ne veux pas dire que c'est une nuée d'oiseaux de proie qui fond sur nos paroisses. Néanmoins, il est bon que toute cette jeunesse ne hante pas trop assidument vos paisibles demeures. Qui sait s'ils ne semeraient pas trop de chardons dans vos bleds, et trop de procès dans vos familles pour que l'on eût en chambre une bonne idée de ce que sont les besoins de la province, il faudrait qu'il y eût une forte proportion de la représentation qui fut tirée de la campagne, qu'elle ne vint pas presque toute entière des villes. Il faudrait que les élections ne se fissent pas uniquement sous l'influence d'une certaine classe, mais que le représentant élu pour chaque comté ne le fut qu'à cause de ses mérites réels; et qu'à l'exception de telles et telles charges, nul représentant ne put recevoir de place pendant un an ou deux après avoir cessé de l'être, ce qui aurait l'effet d'éloigner de la chambre beaucoup de gens qui ne s'y présentent que dans l'espoir de promotions judiciaires ou autres. Une autre chose que je désirerais, c'est qu'il ne fut pas nécessaire d'être propriétaire, pour être éligible. La capacité, les connaissances, l'honnêteté, la confiance publique, voilà surtout ce que l'on doit chercher chez un mandataire du peuple. Or, ces qualités peuvent se rencontrer chez d'autres que des riches. Donner son mandat à un homme uniquement à cause de ses richesses, c'est le donner en aveugle, fixer une qualification pécuniaire pour le représentant, et n'en pas fixer pour le conseil législatif, c'est une contradiction, digne de tout ce qu'il y a d'autres inconséquences dans l'acte d'Union, dans le travail indigeste et précipité de lord Sydenham, qui ne sera jamais approuvé que par ceux qu'il enrichit, mais sera méprisé par quiconque a quelque lumière et quelque peu d'amour de la justice. Il y a chez nos voisins beaucoup plus de sagesse politique qu'ici. Tous y sont éligibles, moyennant une qualification modique. La dignité la plus haute, même celle du président est sujette à cette règle. De plus le suffrage y est presque universel. Notre gouvernement est surtout ruineux par l'extravagance des salaires qui empêchent les améliorations matérielles dont nous avons un si pressant besoin. Le président élu par plus de 20 millions de citoyens, représentant la dignité nationale auprès de toutes les puissances du monde, le fait et le fait bien, sous des hommes du premier mérite, et ne reçoit que vingt quatre mille piastres et nos gouverneurs étrangers dans le pays dont ils ne connaissent ni les lois ni les besoins; qui n'ont pas de relations avec les ambassadeurs des nations de la terre, qui reçoivent bourgeoisement, les bons bourgeois des Canadas, reçoivent beaucoup plus de trente mille piastres. Est-il possible qu'un homme si grassement payé, pense que qui que ce soit au dessous de lui, soit trop payé. Depuis le premier ministre, jusqu'aux portiers, ou aux éditeurs des familles ministérielles, chaque fonctionnaire doit d'après cet échantillon, juger qu'il n'est pas payé selon son mérite. Dans les Etats-Unis, il n'y a pas par ex : de juges qui reçoivent plus de deux mille piastres, mais nous dira-t-on, vous n'auriez pas de bons juges, si vous ne les payez bien. Pourtant, l'on sait que trop souvent plusieurs ont été choisis en Canada par favoritisme, et non à cause principalement de leur savoir, de leur brillante capacité. Pourtant l'on sait, que dans le pays voisin où les juges reçoivent un salaire bien moindre qu'ici, il y a du travail, et du savoir à ce degré que tous les juges rendus par des juges américains sont étudiés et cités avec éloges par les juges d'Angleterre. Or, a-t-on jamais cité avec éloges les jugements de nos juges payés au double de ceux des Etats. Il y a donc dans un système comme le nôtre quelque chose de défectueux; il y a donc, avec le système de nos voisins, moyen de nous procurer un gouvernement utile, efficace, et à bon marché en même temps, tandis qu'elle n'y a pas moyen de l'avoir avec notre système fautif? Cet avantage découle principalement de l'émulation universelle qui résulte du système électif. Nous devons donc pas-à-pas, nous rapprocher le plus généralement possible de l'extension du système électif. Il est donc clair que nous sommes à languir sous un gouvernement on ne peut plus imparfait, auquel il nous faut de toute nécessité apporter des réformes, qu'il nous faut corriger. Demandez des réformes, quoique je ne croie pas que nous ayons le gouvernement suffisamment responsable, mais demandez ce dont vous avez besoin, et s'il signifie quelque chose, vous finirez par obtenir quelque chose. Toujours, soyez surs qui si vous ne demandez pas, l'on ne courra pas au devant de vous pour vous prévenir. Demandons tous ensemble, nos efforts unis ne pourront manquer d'être couronnés de succès. Dans des assemblées récentes qui ont eu lieu à Québec on a adopté des résolutions disant que l'inégalité de la représentation était une injustice, une insulte au Bas-Canada; disant que tout l'effet de l'acte d'Union avait été l'aspersion de nos biens en faveur de la province supérieure. Le comité de la réforme a pour programme qu'il faut établir la représentation sur la population, etc.

Je vous invite à partager et à formuler les mêmes bonnes opinions, vous connaissez maintenant mes sentiments et mes vues; à vous de les juger, de les approuver ou de les désapprouver. Je vous avais demandé de me laisser à la vie privée, vous avez insisté, et vous m'a-

vez élu votre représentant. Une marque de confiance si grande de votre part prouve que vous avez de l'estime, de la confiance pour un homme toujours le même dans sa politique. Je vous dois plus de déférence qu'à aucun autre comté. J'ai été à Québec avant que de venir ici, à la pressante sollicitation et au nom de la majorité libérale canadienne. J'ai dit aux habitants de notre ancienne capitale: "je crois que vos résolutions auront plus d'effet sans moi; je n'irai à Québec que quand vous aurez décidé que vous voulez ma présence, non pour le plaisir à des hommes de même politique de se rencontrer, mais parce que vous décidez qu'il est de l'intérêt public que j'y sois." Et la raison pour laquelle je me soumettais à cette condition, c'est que j'ai toujours respecté la volonté du peuple. Je me soumis alors sur ordre souscrit par plusieurs concitoyens connus. Que si je suis venu aujourd'hui visiter le comté, c'est que je vous ai dit, lorsque vous m'avez offert la représentation: si malgré mes sentiments vous me jetez dans la vie publique, après les élections, il sera de mon devoir de vous aller saluer; mais je ne veux pas assister à une élection, où je souhaite n'être pas choisi.

Comme les messieurs du comté viennent de me faire part de quelques résolutions qui ont pour base le manifeste de Québec, je vous invite à y concourir, à les adopter, à porter vos amis des comtés voisins, à demander la réforme parlementaire. J'aurai le malheur en chambre de parler plus que certaines gens ne le voudraient, ça sera à vous alors d'examiner le pour et le contre, d'entendre ce qui se dira de part et d'autre, et de former là-dessus votre jugement. Je vous exhorte en toutes occasions à être lents à donner votre confiance à qui que ce soit, mais quand une fois vous aurez adopté une opinion, non parce qu'elle vient d'un homme ou d'un autre, mais parce que vous l'aurez trouvée bonne, conservez-la avec courage tant que vous croirez avoir raison de le faire. Ne prêtez votre attention ni à l'injure, ni à l'intimidation; si les réformes que vous signalez un homme, quel qu'il soit, sont justes, demandez les et ne craignez rien.

Enfin, je vous remercie d'une si bienveillante attention, et je termine en vous assurant que je me rendrai toujours à de bons raisonnements, si l'on m'en donne, mais que toujours je m'opposerai à toute mesure que je considérerai de nature à nuire à mes concitoyens. Je vous conseillerai aussi de vouloir bien, à l'imitation de Québec, donner l'exemple aux comtés des Trois-Rivières, en vous formant en association, de la réforme et du progrès pour décider ce que vous croirez le mieux, d'adopter une seule pétition pour toute la province, ou bien des pétitions différentes, mais toutes dans le même but, dans les divers comtés. Que vous en veniez à l'une ou à l'autre de ces deux déterminations, elles sont bonnes toutes deux. La presse dira que c'est de l'agitation que je veux faire. Eh! bien, je vous ai dit sans déguisement tout ce que je souhaite, tout ce que je pense de l'état du pays. C'est tout ce que je désire. Je ne veux que vous exhorter toujours à faire tout en vous pour la défense légale, constitutionnelle, de vos droits; rien de plus, rien de moins. (Hourras, longtemps prolongés.)

## L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, MERCREDI, 28 JUIN 1848.

De nos plus grandes solennités religieuses et nationales, il ne reste plus en ce moment qu'un souvenir d'autant plus chargé de *splen* qu'il rappelle de plus douces choses. Il faut attendre une nouvelle révolution de douze mois pour renouveler les plus imposantes de nos cérémonies religieuses. Pendant cette longue route de douze mois, la nationalité, elle, fait une étape à la Ste-Catherine, mais voilà tout. Il y a ceci de consolant: c'est que si la nationalité ne donne signe de vie que deux fois dans l'année, cette vie, à en juger par les apparences, est toute animation, toute joie, toute fraternité, tout bonheur, c'est en un mot la vie d'un grand peuple de frères. Mais ces apparences déçoivent-elles la vigueur, la fleur de l'âge de ce peuple, ou ne sont elles que les convulsions d'une nationalité mourante? Ceux qui rêvent une fusion universelle des diverses races de l'Amérique, ceux surtout auxquels le mot seul de nationalité semble tant peser, pourraient bien, par leurs paroles, malgré la part active qu'ils ont prise dans les dernières démonstrations publiques, faire croire aux convulsions agoniçantes de notre nationalité. Pour nous qui avons toujours eu foi dans la longue existence de cette nationalité, nous avons pris toutes ces démonstrations pour l'expression de sa vie vigoureuse, forte et florissante. Chaque année enchérit sur celle qui la précède; chaque année, un plus grand nombre de personnes ayant acquis quelque éducation et entrant dans l'âge de comprendre et de sentir se joint à ce qui compose déjà la masse du peuple et en multiplie les rangs pour chômeur en commun le patron de la nation.

Samedi matin la ville offrait un magnifique spectacle. Le long des rues, ornées de feuilles d'érable, de drapeaux et de banderoles, se pressait une foule joyeuse, dont les flots se dirigeaient vers un centre commun, la cathédrale. On voyait toutes les classes, tous les âges et toutes les conditions se confondre dans une union fraternelle; l'enfant qui sent déjà l'amour de la patrie sans le comprendre, le jeune homme qui aime son pays parcequ'il croit et qu'il

espère, le vieillard qui l'aime aussi, parcequ'il se souvient.

A huit heures et demie, la procession, organisée d'après le programme, défilait lentement, bannières déployées, et au bruit des instrumens par les rues St.-Denis, St.-Paul, et St.-François-Xavier. Les rangs disposés symétriquement embrassaient un espace d'à peu près quinze arpents. Le seul incident remarquable durant ce trajet, est celui des inscriptions placées devant le bureau de l'*Avenir*. Ces inscriptions suspendues au dessus de la rue tenaient à une colonne de branches d'érable et portaient l'une, "Nos Institutions, Notre Langue et Nos Loix"; une seconde, "Unité, Fraternité, Egalité"; une troisième, "Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux."

Le Gros Bourdon n'avait pu être mis en branle pour la circonstance, mais il annonça néanmoins le service divin, à l'aide d'un mécanisme improvisé. Le son de cette énorme cloche ne répondit alors nullement à l'attente publique, et chacun avait hâte de l'entendre sonner régulièrement, afin de voir si elle mentirait encore à son volume et au prix qu'elle avait coûté. Maintenant que l'expérience est terminée, nous nous permettrons de dire que notre désappointement est toujours le même; et nous sommes persuadés qu'il n'est pas un seul homme qui n'entretienne la même opinion; c'est à dire que nous avons été trompés sur la qualité et sur la quantité. La différence dans le poids, c'est à dire de ce qu'il est avec ce qu'il devait être, est de plus de 4000 livres. Si cette cloche eût été faite aux Etats-Unis, que n'aurions nous pas entendu crier, de la fourberie, de la mauvaise foi Yankee! Mais c'est un anglais qui a fait cela, alors tout est bien!

La messe de la St-Jean-Baptiste avait, cette année, du charme pour tout le monde, pour ceux même que la piété n'a pas l'ordinaire de bruler trop ardemment. Les élèves du collège chantèrent avec accompagnement d'orchestre, une messe de la composition d'un jeune canadien de 18 à 19 ans, M. F. X. Bienvenu, étudiant en médecine et récemment sorti du collège de Montréal. Nous aurions aimé à consulter quelques personnes de l'art sur le mérite de cette œuvre. Nous nous contenteront de l'apprécier d'après notre goût, dégagé de toute prétention musicale. L'ensemble de la messe est superbe, et notre satisfaction n'a cessé d'être soutenue depuis la symphonie qui précède le *Kyrie* jusqu'à celle qui termine l'*Agnus*. Si nous osions dire quelque chose du genre de cette composition, nous dirions que nous y avons vu les difficultés de l'art qui distinguent la musique Allemande, et les suavités qui font comme le cachet du genre Italien. Il y a de ces fugues animées que l'opéra a tant exploitées et qui coupe si agréablement le rythme uni d'un chant d'église. En somme nous croyons pouvoir dire qu'en Europe cette œuvre ouvrirait à M. Bienvenu la porte de la célébrité, et que le Canada doit se réjouir de voir l'art de la composition lui devenir indigène. Nous espérons voir bientôt M. Bienvenu et M. Lenoir substituer des chants indigènes à nos chants d'emprunt.

— La procession de la fête de Dieu a eu lieu, dimanche après les vèpres, avec la pompe ordinaire. Il y avait dans la rue Bleury, une inscription qui excitait le rire des plus pieux. Un Irlandais qui avait sans doute plus de bonne volonté et de patriotisme que de latin, avait joint à L'ERIN GOBRAGH de rigueur, cette sentence latine ou prétendue telle "*Mali mori quam servituti*."

Nous avons remarqué avec reconnaissance la bienveillance et la courtoisie avec laquelle plusieurs familles juives et protestantes avaient orné leurs fenêtres et leurs portes pour le passage de la procession.

BAL.—Le bal de l'Institut a eu lieu lundi soir, ainsi qu'il était annoncé. Cette soirée était, sans contredit, plus canadienne qu'aucune de celles qui ont précédé. Les deux tiers au moins des dames étaient composés de canadiennes. Il y avait là de bien belles figures, des pieds très souples et très gentils. Tout le monde semblait animé d'une gaieté charmante.

Le comte et la comtesse d'ELGIN accompagnés de lady LAMPTON entrèrent dans la salle vers neuf heures, et furent reçus aux pieds du trône des dames patronnes par ces dames elles mêmes et par les directeurs honoraires. MM. Bourret, Drummond et Masson. Son Excellence la comtesse d'Elgin paraissait un peu souffrante, et n'a pas pris part à la danse. Lady Lampton semblait s'amuser à merveille et à très souvent dansé.

Quoiqu'il soit devenu un peu banal de complimenter nos dames patronnes, nous ne pouvons nous empêcher de nous faire l'écho de l'admiration publique pour les grâces, la beauté et la jeunesse florissante de celles qui présidaient à cette soirée.

Le gourmet à un autre compliment à faire qui n'est pas moins sincère; celui-là s'adresse à M. Clifton dont les tables somptueuses, abondantes et exquisement recherchées conviaient depuis le plus robuste estomac jusqu'au plus délicat appétit. En ceci nous nous faisons encore l'écho de la satisfaction publique qui est unanime pour féliciter M. Clifton sur la bonne tenue de sa maison, jusque dans les plus légers détails.

### Nouvelle d'Europe.

Le vapeur *Britannia* est arrivé samedi dernier à Halifax. L'empressement des américains pour se procurer des nouvelles Européennes est tel que l'on envoie un vapeur plus expéditif au devant de ceux qui font le trajet de Liverpool. Le *Buena Vista* avait été expédié à Halifax et arriva dimanche soir à Boston avec les nouvelles. Le télégraphe nous a transmis quelques petits détails qui ne sont pas d'une grande importance.

ANGLETERRE.—Le commerce est en baisse. La fleur,

les provisions etc., etc. ont baissé depuis les dernières nouvelles. Les transactions sont minimes.

FRANCE.—Le Prince de Joinville a été arrêté à Paris. Le prince Louis Napoléon et M. Thiers ont été élus membres de l'assemblée nationale. Un décret a été adopté par les autorités pour prévenir les assemblées tumultueuses. On disait que MM. Lamartine et Ledru Rollin allaient résigner. Le comité sur la constitution s'est prononcé en faveur d'une république démocratique. Les soldats ont été obligés de charger un rassemblement considérable, avec leurs bayonnettes afin de disperser la foule. Il y a eu 10 personnes de tuées et beaucoup de fait prisonnières.

IRLANDE.—Il y a beaucoup d'excitation. L'association du rappel et la confédération ont été confondues en un seul corps appelé la *ligue Irlandaise*. Ils vont essayer d'obtenir le rappel par des moyens légaux. Les meubles de Mitchell se sont vendus à des prix énormes, tout le monde voulant en avoir comme relique. La confédération a publié un manifeste tout aussi chaleureux que les écrits de Mitchell. On ne s'attend pas à un mouvement révolutionnaire prochainement.

ACCIDENT FACHEUX.—Un accident accompagné de circonstance remarquable a eu lieu vendredi dernier. M. Benson a un jardin à la côte St.-Antoine où il fait construire un puits. Vendredi matin, Neil McFaul et un autre commencèrent leur ouvrage; ils mirent une fusée dans le roc, à 30 pieds plus bas que le niveau du sol, à peu près, et remontèrent pour attendre l'explosion. Ayant attendu quelques instants et n'entendant rien, ils conclurent, d'après la pluie qui venait de tomber, que l'allumette était éteinte et descendirent pour l'allumer de nouveau. Ils venaient de descendre, lorsque tout à coup la fusée partit et mutila McFaul d'une manière horrible. Il fut transporté à l'hôpital anglais, où il mourut samedi. L'autre personne à reçu des coups sévères, mais se porte assez bien cependant.

Sur le *Journal de Québec*, de la semaine dernière, on lit une lettre de M. O'Reilly annonçant que le gouvernement va donner des terres près de Québec. Beaucoup de personnes ont été surprises de voir dans cette lettre une insinuation beaucoup plus sévère contre ceux qui ne pensent pas absolument comme les partisans *quand même* du ministère sur l'Union des Canadas. On a fait à ce sujet la remarque que le révérend monsieur avait une politique de rechange suivant le *Journal* qui pu bliait ses inspirations. M. O'Reilly sait mieux que tout autre que ceux qu'il attaque d'une manière si peu apostolique ont travaillé, dans leur sphère et suivant leur moyen, plus que tous les ministres réunis, à l'œuvre de l'établissement des Townships. Quand à la question si cet établissement vaut mieux que le *rappel de l'Union*, M. O'Reilly peut avoir son opinion que beaucoup d'autres n'adoptent sans doute pas; il est toujours bien singulier d'entendre un irlandais se faire l'apologiste d'une politique au moyen de laquelle on a perdu son pays natal. Nous croyons d'ailleurs que les deux questions peuvent marcher de front.

Notre feuille du 21 juin s'exprimait ainsi :

Nous sommes autorisés à demander à la *Revue* le nom du "citoyen distingué qui arrive des Etats-Unis et qui rapporte que les amis de M. Papineau en ce pays l'y blâment de sa politique actuelle," et à sommer ce "citoyen distingué" de nommer un seul des amis de M. Papineau qu'il a vus et qu'il a entendu prononcer ce blâme. Point d'équivoque.

Voici la réponse sans équivoque de la *Revue*: L'*Avenir* nous demande le nom d'un citoyen arrivé des Etats-Unis, qui nous a donné quelques informations. Nous refusons péremptoirement. L'*Avenir* s'imagine-t-il avoir droit d'exiger le nom de tous ceux qui communiquent avec nous?

INCENDIE.—Il y a eu samedi dernier, à 1 heure du matin, un incendie à Sorel, qui a consumé environ 14 maisons et bâtisses, sur une des principales rues de ce village. Il y a plusieurs magasins de brûlés et la perte des propriétés est considérable.

L'Institut-Canadien accuse réception, de M. Côme Marchesseault, de la Nouvelle-Orléans, des livres suivants; Œuvres de J. Bentham traduites en français. . . 3 vols. Histoire de la Franc-Maçonnerie. . . . . 1 do

|  |            |
|--|------------|
| Nombre de nouveaux abonnés de l' <i>Avenir</i> , depuis le premier mai 1848 au 24 Juin 1848. |            |
| Depuis le 1er Mai au 1er Juin  | 153        |
| Depuis 1er Juin au 24 Juin   | 81         |
| <b>Total</b>   | <b>234</b> |

—Le vapeur *SPEED* qui voyageait entre Grenville et Bytown a été détruit complètement par le feu samedi dernier, à 6 lieues plus bas que Bytown à peu près. Ce vaisseau était tout neuf et contenait au-dessus de £8,000. Il n'était pas assuré, le feu se déclara près de la bouilloire. Tout l'équipage et les passagers se sont sauvés.

—Le vapeur *Dawn* qui s'est échoué la semaine dernière sur un roc en descendant le saint St-Louis, sera complètement perdu d'après ce qu'on nous en dit. On a essayé

de monter une barge à son côté, afin de le lever s'il était possible, mais on a pu réussir.

—MM. Desaulniers, pères et fils, de Yamachiche, viennent de publier une lettre en leur qualité de président et secrétaire de la seconde assemblée du 6 juin. Comme à l'ordinaire on y parle du petit journal et des *écrivains au service de M. Papineau*. M. le secrétaire dit que le rapport était si complet par lui-même, que le public aurait dû en être satisfait, en le voyant, même sous le voile de l'*anonyme*?

Il y a eu une réunion, à la Rivière du Loup, des principaux citoyens du comté, d'après ce que nous en dit la *Minerve*. L'assemblée qui était présidée par le chef des *toriers* du comté M. Et. Mayrand, en est venu, à la conclusion, qu'il valait mieux ne pas avoir de nouvelle assemblée. Remarquons, qu'on s'était réuni dans le but d'organiser une assemblée monstre, et de forcer par là M. Papineau à résigner son siège.

—Dans la description du Gros Bourdon, il s'est glissé plusieurs erreurs, au sujet des inscriptions. Nous avons puisé nos informations, dans une carte qui a été publiée en Angleterre, dont nous avons obtenu une copie au bureau de la fabrique. Nous devons à l'obligeance d'un monsieur de cette ville plusieurs renseignements à ce sujet, nous en ferons part à nos lecteurs samedi prochain, après les avoir vérifiés sur la cloche même.

—Nous venons de recevoir le 7e numéro des *DEUX MONDES*, dont nous parlions il y a quelques jours. Cette livraison contient un article sur le Canada, mais nous n'avons pas eu le tems de l'examiner encore.

—Nous sommes forcé de remettre au prochain numéro, un article sur la réforme électorale, ainsi que plusieurs autres.

—Nous regrettons de voir que le refus de trois marchands, de signer la pétition qui leur demandait de fermer leur boutique le jour de la St-Jean-Baptiste, a empêché tous les autres de le faire. Honte à ceux qui ont refusé!

—Nous avons remarqué que la *société des Amis* n'était pas cette année à la procession de samedi dernier, en revanche il s'entrouvait deux nouvelles, qui sont la *Société Mercantile d'Economie*, qui s'est distingué par la bonne tenue de ses membres, qui portaient à la boutonnière une jolie petite insigne blanche avec un petit vaisseau aux voiles tendues, emblème du commerce, et la devise suivante qui signifie beaucoup, quoique bien modeste: "Economiser c'est s'enrichir." L'autre société est celle de St-Vincent de Paul, société charitable tout récemment établie en cette ville et qui a déjà fait beaucoup de bien nous dit-on.

## Voyage de plaisir a Varennes.

JEUDI prochain, le 29 du courant, le Bateau à Vapeur STE.-HELENE, capitaine Lespérance, laissera ce port à UNE heure précise de l'après midi pour Varennes, arrêtera à Boucherville, et sera de retour de bonne heure. Prix du passage, 30 sous pour aller et revenir. 18 juin, 1848.

### Atelier Typographique.

## P. GENDRON,

RUE ST-VINCENT 24, RUE ST-VINCENT.

Le soussigné reconnaissant, envers ses nombreux pratiques, qui l'ont encouragé depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, les prie de vouloir bien accepter ses plus sincères remerciements, et de lui continuer comme par le passé, l'honneur de leur encouragement.

Il vient d'augmenter le fond de son établissement et est prêt à exécuter, avec plus de goût et plus de promptitude que jamais, les ordres que l'on voudra bien lui confier. Impression de tout genre, tel que pour :

- Livres, Pamphlets,
- Catalogues, Billes d'Enterrement,
- Cartes d'Adresse, Circulaires,
- Cheques, Polices d'assurance,
- Traites, Cartes de Visites,
- Connaissances, Annonces de Diligences,
- Programmes de Spectacles, etc.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

**A MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS!!!**

Montréal, 6 juin 1848.

## O. BÉGINNIER.

MARCHAND TAILLEUR,  
A L'ENSEIGNE DU MOUTON D'OR,  
RUE ST. GABRIEL  
PRES L'HOTEL DU CANADA.

L'honneur de prévenir ses amis qu'il vient d'améliorer son établissement de beaucoup. Il est prêt à exécuter tout ordre pour Habit, Surtout, Pantalon, etc., qu'on voudra bien lui confier. Il reçoit constamment les dernières modes de Paris et de Londres, ainsi que celles des Etats-Unis.  
Montréal, 24 mai.



# PROGRES DE LA REVOLUTION!

"A L'ENSEIGNE DU CASTOR."

RUE ST. PAUL,



122, A MONTREAL.

REPUBLIQUE PROCLAMEE AU MILIEU DES HARDES FAITES.  
LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA MAISON PLAMONDON AU PEUPLE DU CANADA!  
CITOYENS!

LES monopoles et les privilèges s'en vont! Désormais le plus humble des citoyens sera servi avec autant d'attention et de prévenance que le plus riche seigneur de l'époque! Que chacun achète où il sera servi avec déférence, politesse et à bonnes conditions.

Tout en vous remerciant sincèrement pour l'encouragement libéral que vous avez accordé à notre maison par le passé nous vous invitons à continuer de nous honorer de vos pratiques. Pour mériter de nouveau cet encouragement, vous l'avouerez, rien n'était plus propre à nous l'acquiescer, dans un tems comme celui-ci, que d'opérer une REVOLUTION COMPLETE, dans les prix des hardes.

La lutte a été longue entre les *blouses* et les *paletots*! L'ordre est maintenant rétabli, les barricades sont à bas, et l'établissement contient 100 pieds de profondeur.

La nouvelle république de hardes reçoit actuellement, par chaque arrivée, des adresses de félicitations avec de nombreuses consignations de HARDES FAITES et tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin, qu'elle vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ Q'AILLEURS.

Des tailleurs sont toujours prêts à faire des hardes, suivant le goût des pratiques.

### HARDES FAITES A VENDRE.

|   | s. | d. | s. | d. |   | s. | d. | s. | d. |
|---|----|----|----|----|---|----|----|----|----|
| 750 Surtouts de Tweed Gris                          | 9  | 0  | 16 | 3  | 220 Surtouts, Frocks, drap noir et bleu | 25 | 0  | 35 | 0  |
| 325 do do Drab                                      | 11 | 3  | 15 | 0  | 150 Gilet Drap bleu                     | 12 | 6  | 18 | 0  |
| 800 do d'Alpaca noir                                | 10 | 0  | 15 | 0  | 350 do Toile et Drill                   | 3  | 9  | 5  | 0  |
| 450 do Paramata do                                  | 11 | 3  | 17 | 6  | 200 Blouse Toile                        | 4  | 0  | 5  | 6  |
| 260 Chesterfield Cachemire Gris                     | 22 | 6  | 27 | 6  | 1200 prs. Culotte Drill et Gambroon     | 4  | 0  | 5  | 6  |
| 350 do Tweed double foulé                           | 18 | 9  | 22 | 6  | 675 do Bouragan                         | 5  | 6  | 7  | 6  |
| 250 do Waterproof gris                              | 17 | 6  | 25 | 0  | 150 do Drab bleu et noir                | 12 | 6  | 17 | 6  |
| 225 Habits Chasse Casemire, Doekins carotté et gris | 20 | 0  | 32 | 6  | 350 do Tweed barré et uni               | 5  | 6  | 8  | 0  |
| 150 Chesterfield en Drap français                   | 35 | 0  | 47 | 6  | 1500 Vestes différente qualité          | 3  | 0  | 7  | 0  |
|   |    |    |    |    | 250 do Satin carotté et uni             | 7  | 6  | 12 | 6  |

### HARDES FAITES A ORDRE.

|                            |    |   |   |    |   |                                     |    |   |   |    |   |
|----------------------------|----|---|---|----|---|-------------------------------------|----|---|---|----|---|
| Surtout Drap superfin noir | 50 | 0 | à | 90 | 0 | Pantalon Casimere noir              | 22 | 6 | à | 30 | 0 |
| Chesterfield Drap français | 45 | 0 | à | 60 | 0 | Do do carotté                       | 20 | 0 | à | 27 | 6 |
| Habit Chasse Casimere      | 35 | 0 | à | 50 | 0 | Do do Doekskin gris                 | 21 | 3 | à | 30 | 0 |
| Vestes Satin noir          | 15 | 0 | à | 22 | 6 | Habillement d'enfant de toute sorte | 10 | 0 | à | 25 | 0 |
| Do do fleuris              | 12 | 6 | à | 25 | 0 | Do fait sur mesure                  | 20 | 0 | à | 32 | 6 |

Aussi, une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeaux français de 6s. à 12/6. Casquette de drap bleu, 4s. à 6s.; Casquette de velour d'enfants, 2s. 6d. à 3s.; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.

Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.

L. PLAMONDON.

M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 17 mai 1848.



**L. P. BOIVIN, Notre-Dame et St. Vincent.**

COINS DES RUES  
 AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.  
 Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc., etc. Montréal, 19 mai 1848.

**NOUVEL ETABLISSEMENT.**

EPICERIES, LIQUEURS,  
 PROVISIONS, ETC.

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.



EN GROS ET EN DETAIL.  
 ANCIENNE PESEE,

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, liqueurs, provisions, etc., à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment de THÉS, CAFÉS, SUCRES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc., etc.  
 Rien ne sera épargné pour servir les pratiques avec attention et mériter une part de l'encouragement du public.

M. LAZURE,  
 Par LAZURE ET FRÈRE. Agissants.

Montréal, 24 mai 1848

**NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN.**

VINS ET EPICERIES,

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE



EN GROS ET EN DETAIL.

LA PLACE JACQUES CARTIER.

Le soussigné prie ses nombreux amis et le public en général, de vouloir bien faire attention qu'il vient d'ouvrir une maison de commerce dans la branche ci-dessus.

On trouvera toujours à cet établissement un assortiment complet et varié de VINS, LIQUEURS, THÉS, CAFÉS, SUCRES, fruits de toutes sortes etc., etc., etc.

Les vins et les liqueurs seront choisis avec soin et exempts de toutes falsifications.

Rien ne sera épargné pour rendre cet établissement digne du patronage du public.

A. L. LACROIX.

Les personnes qui enverront leurs domestiques, seront servies avec autant de soins et d'attention que si elle venaient elles-mêmes.—Montréal 17 mai 1848.

**CELBRE PAR TOUTE LE MONDE.**

ONGUENT D'HOLLOWAY.



ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON D'ULCÈRES FISTULEUX ET D'UNE PLEURÉSIE.

Extrait d'une lettre de M. Robert Calvert, Chimiste, a Stokeley, datée du 3 Septembre 1847.

Au Professeur HOLLOWAY.

Monsieur.—M. Thompson, maître de l'école nationale de cette ville, désire que je vous fasse connaître les particularités de son fils, lequel, après avoir été malade pendant trois ans et demi, a reçu le plus grand soulagement par l'usage de vos Pilules et de votre Onguent. Il est d'une constitution scrofuleuse. Par suite d'une pleurésie, son estomac devint chargé d'un amas de matières qui finirent par se frayer un passage à travers les parois de l'estomac et y déterminèrent trois ulcères fistuleux qui dégageaient beaucoup de pus, il fut induit à faire l'essai de vos Pilules et de votre Onguent; il était alors, selon toute apparence, près de la mort. Son estomac rejetait tout ce qu'on lui faisait prendre. Vos Pilules et votre Onguent ont eu l'effet de guérir complètement la toux et les affections d'estomac. Ses forces et son embonpoint sont rétablis; il a bon appétit et sa digestion se fait bien. Il y a toute probabilité qu'un usage encore un peu continué de vos médecines compléteront sa guérison.

(Signé) ROBERT CALVERT.

GUÉRISON D'UN MAL DE JAMBE, DATANT DE 30 ANS.

Je, George Bourne, boucher, de Stockton-upon-Tees, certifie par la présente que ma femme a eu mal à une jambe pendant 30 ans, causé par la rupture d'une veine. Ses souffrances étaient horribles. Elle avait été sous les soins d'un grand nombre des plus éminents hommes de l'art du voisinage, mais sans résultat. Elle fut par la suite parfaitement guérie en huit semaines par les Pilules et l'Onguent de Holloway.

(Signé) GEO. BOURNE.

GUÉRISON D'ULCÈRES OU IL EXISTAIT UNE CARIE DE L'OS.

Extrait d'une lettre de M. James Wetmore, Hampton, Nouveau Brunswick, datée Février 17, 1847.

A Messrs. PETERS et TILLEY.

Messieurs.—Je sens qu'il est de mon devoir envers le Professeur Holloway de vous informer, comme ses Agens pour cette province d'une guérison remarquable opérée sur mon fils. Il avait été affligé d'ulcères, sur les membres et sur le corps, depuis plus de trois ans: il en était même sorti de petits fragmens d'os. J'essayai plusieurs des médecins de St.-Jean, mais sans aucun avantage. D'après les conseils qu'on me donna, j'essayai des Pilules et de l'Onguent de Holloway, qui opérèrent une guérison complète. Plusieurs mois se sont écoulés depuis, et il n'y a pas la moindre apparence que la cure n'ait pas été complète.

(Signé) JAMES WETMORE.

GUÉRISON DES HÉMORRHOÏDES.

Extrait d'une lettre de Joseph Medcalf, Beverly, datée Juin 17, 1847.

Au Professeur HOLLOWAY.

Monsieur.—Pendant quelques années j'ai cruellement souffert des Hémorrhoides sanguines. Par la bénédiction divine, avec l'usage de vos Pilules et de votre Onguent, j'en ai été complètement guéri. Personne n'avait cependant plus souffert des Hémorrhoides que moi.

(Signé) JOSEPH MEDCALF.

TÉMOIGNAGE D'UN MÉDECIN, VERSÉ DANS LA GUÉRISON DES MALADIES DE LA PEAU.

Copie d'une lettre de W. E. Powell, M. D., 16, Blessington Street Dublin, datée 9 Février, 1847.

Au Professeur HOLLOWAY.

Cher Monsieur.—Ayant depuis plusieurs années donné mon attention aux maladies cutanées, ou de la peau je crois qu'il n'est que juste de vous informer que dans plusieurs cas j'ai recommandé l'usage de vos Pilules et de votre Onguent et que je les ai vus invariablement avoir l'effet le plus parfait dans la guérison de ces maladies.

(Signé) W. E. POWELL M. D.

Les Pilules devraient être employées conjointement avec l'onguent dans la plupart des cas ci-dessous:—

- |                            |                        |                      |
|----------------------------|------------------------|----------------------|
| Mal des Jambes,            | Jointures contractées, | Mal aux Mamelons.    |
| Mal des Seins,             | Goutte,                | Mal de Gorge,        |
| Brûlures au feu ou à l'eau | Enflures Glanduleuses, | Maladies de la Peau, |
| Gerçures.                  | Lumbago,               | Scorbut,             |
| Cors aux Pieds, (mou),     | Hémorrhoides,          | Humeurs à la Tête,   |
| Cancers,                   | Rhumatisme,            | Tumeurs,             |
| Fistules,                  | Blessures,             | Ulcères,             |

Agents pour Montréal, Dr. PICAULT, rue Notre Dame No. 36, au coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Donegana, et MM. SAVAGE, et Cie., rue Notre Dame.

N. B.—Des directions, enseignant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

**HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.**

La soussignée ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public, qu'elle vient d'ouvrir l'HOTEL de cette place, pour la SAISON D'ETE, pour l'accommodation de ceux qui désireront résider près des EAUX.

Il y aura toujours à l'Hotel, des RAFFRAICHISSEMENTS et des GOUTERS ou Lunches de prêts, pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

12 Juin 1848

1 m.

ANG ST-JULIEN.

**LIVRES NOUVEAUX.**

Le soussigné a l'honneur d'offrir ses remerciements les plus sincères à ses nombreux pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir le complément d'une commande, renfermant un bon nombre de livres de LITTÉRATURE et d'HISTOIRE, ainsi qu'un grand assortiment de LIVRES de PRIERES, etc., etc., etc.

— AUSSI : —  
 Un assortiment complet et varié de livres et fournitures d'Ecoles qu'il vendra à des prix très réduits.

Montréal, 24 mai 1848.

J. BTE.-ROLLAND.

**J. A. LECLERC, MARCHAND DE CUIR,**

EN GROS ET EN DÉTAIL,

No. 174, RUE ST. PAUL,

PRES DE LA MAISON DE LA DOUANE,

PORTE VOISINE DE

B. WORKMAN, APOTICAIRE,  
 MONTRÉAL.

N. B.—Cuir de différentes sortes pour Selliers et Cordonniers.  
 Montréal, 20 mai 1848.

NOUVELLE

**MAISON CANADIENNE.**

MARCHANDISES SECHES.

No. 71.

RUE SAINT PAUL,

PRES LE MARCHÉ BONSECOURS.



Le soussigné informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une MAISON DE COMMERCE à l'endroit ci-dessus.

Il aura toujours en main un assortiment des plus complets et des plus variés de :

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| Draps superfins,          | Mousseline de laine,     |
| Casimires unis,           | Cachemire,               |
| Casimires fantaisies,     | Châles de toutes sortes, |
| Patrons, vestes en satin, | Indienne,                |
| Soie, laine,              | Mouchoirs en soie,       |
| Frappé,                   | Laine, satin, cotton,    |
| Etc., etc., etc.          | Etc., etc., etc.         |

Il espère par son assiduité et sa ponctualité à servir ses pratiques, pouvoir mériter une part de l'encouragement public.

ADOLPHE ROY.

N. B. On n'appelle pas les passants et on vend à des prix très réduits.  
 Montréal, mai 1848.

**CONDITIONS DU JOURNAL.**

L'Avenir paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS, par année, payables par semestre, d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

On chargera le prix fixé pour les annonces pour lesquelles on n'aura pas pris d'arrangements préalables.

Toute personne fournissant six abonnements, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, 122 1/2, rue saint Paul, et chez tous les agents ci-dessous:

**AGENTS DE L'AVENIR.**

- |                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| Québec, . . . . .               | S. Drapeau,        |
| Trois-Rivières, . . . . .       | P. Nourie,         |
| Champlain, . . . . .            | A. J. Martineau,   |
| Berthier, . . . . .             | P. J. Guité,       |
| Ste-Anne de la Pêrce, . . . . . | L. Bureau,         |
| Sorel, . . . . .                | J. B. Lamère,      |
| St. Ours, . . . . .             | Jos. Germain,      |
| St. Jean Dorchester, . . . . .  | J. Marchesseault,  |
| St. Hyacinthe, . . . . .        | M. Laframboise,    |
| St. Pie, . . . . .              | J. C. Bachand,     |
| St. Rémi, . . . . .             | J. H. Martin, Ecr. |
| St. Roch des Aulnats, . . . . . | J. B. Dupuis, Ecr. |
| St. Charles, . . . . .          | O. Hebert,         |
| Laprarie, . . . . .             | Guillaume Barette, |
| Pointe Lévi, . . . . .          | V. H. Leclaire,    |
| St. Athanase, . . . . .         | J. Dufresne,       |
| St-Roch F. Achigan, . . . . .   | Dr. Robitaille,    |
| Belœil, . . . . .               | G. Préfontaine,    |

Le Directeur-Gérant,  
 J. B. E. DORION.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR,  
 W. H. ROWEN, Imprimeur.